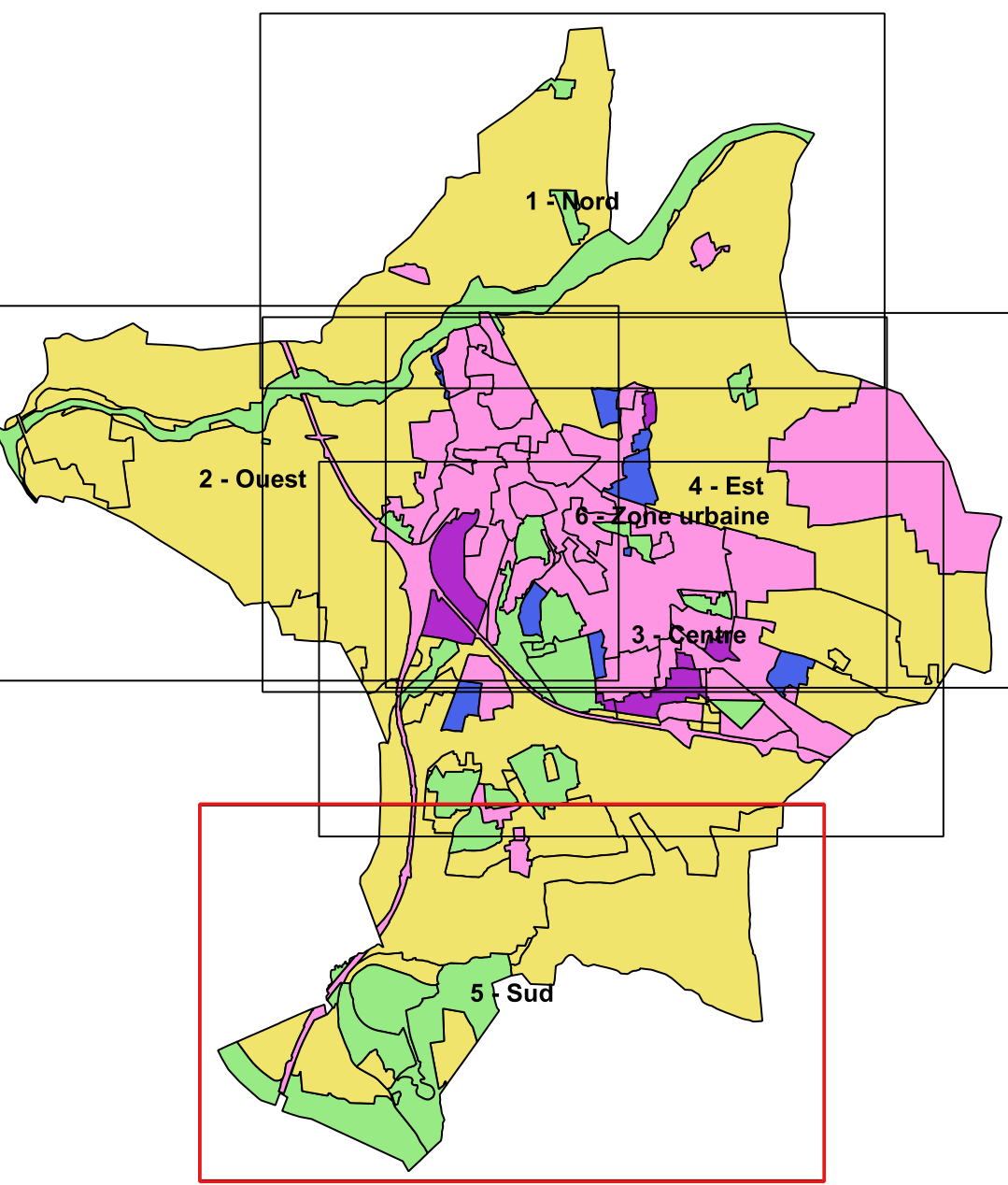




Révision du PLU prescrite le 30 avril 2015
PLU arrêté le 27 octobre 2017
PLU approuvé le 15 février 2019
Modification n°1 du PLU approuvé le 11 avril 2023
Modification n°2 du PLU approuvé le 13 décembre 2022



UA	Nom de zone
	Limite de zone
	Réseau hydrographique
	Emplacements réservés Numéro d'ER
	Voie publique à créer/élargir
	Emplacement réservé de mixité sociale (au titre de l'article L.151-41 4° du code de l'urbanisme)
	Secteur de mixité sociale (au titre de l'article L.151-15 du code de l'urbanisme)
	Périmètre le long duquel est imposée une mixité des destinations (au titre de l'article L.151-37 du code de l'urbanisme)
	Espaces Boisés Classés
	Arbres remarquables (au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
	Espaces verts à conserver (au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
	Espaces libres en cœur d'îlot (au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
	Alignements d'arbres existants (au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
	Haies existantes (au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
	Patrimoine bâti à protéger (au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme)